

Délibération 2024/04/08/07

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés :14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**. Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour le CCAS d'ATTICHES

Suite à une demande de la part du CCAS d'ATTICHES pour réaliser leur repas des aînés dans notre salle communale car leur salle est exceptionnellement en travaux cette année, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations communales doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité entre communes.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Repas des aînés d'Attiches du 30 novembre au 1^{er} décembre 2024 : 150 €

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

